

## Appel à projet « Allocations doctorales cofinancées »

### Modalités de versement de la subvention régionale

La subvention sera versée selon les conditions suivantes :

Part du versement	Justificatifs requis
Avance 20 %	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Contrat de travail</li><li>→ Engagement signé du doctorant</li></ul>
Acompte de 50 % de l'aide	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Rapport du comité de suivi de thèse de fin de 2<sup>ème</sup> année</li><li>→ Récapitulatif attestant le versement des 24 premiers mois de salaires</li></ul>
Solde	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Récapitulatif attestant le versement des 12 derniers mois de salaires</li><li>→ Justification des actions du dialogue science-société réalisées</li><li>→ Attestation de soutenance de thèse</li></ul>